

VILLE DE NOISIEL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR
MARCHES PUBLICS**

REF : AA/CN/RE

DEC2020_ 0043

DÉCISION

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DE LA CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF À L'ORGANISATION DE SÉJOURS CLASSES DE DÉCOUVERTE 2020 - LOT N°4.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L.2113-10, R.2113-1, L.2123-1-1°, R.2123-1-3°, R.2131-14 et L.2125-1-1°,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°DEC2020_0035 en date du 04 février 2020, rendue exécutoire le 04 février 2020, portant sur la conclusion du marché public de services relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2020 pour le lot n°4, avec la société CAP MONDE SAS,

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans le prix, il convient de procéder à la modification du prix unitaire par élève, les autres dispositions de la décision susvisée restant inchangées,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au code de la commande publique, quelle que soit la valeur estimée du besoin » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le prix unitaire du marché public de services conclu avec la société CAP MONDE SAS, sise 11 Quai Contià LOUVECIENNES (78430), relatif à l'organisation de séjours

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_ **0-043**
Portant « Décision modificative de la conclusion du marché public de services relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2020 - Lot n°4. »

classes de découverte 2020 - Lot n°4 « Accueil d'une classe de CM2 de l'école du Bois de la Grange », est de 945,00 € TTC par élève (23 maximum), soit le montant global de 21 735,00 € TTC, au lieu de 995,00 € TTC par élève (montant global de 22 885,00 € TTC).

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la décision susvisée restent inchangées.

ARTICLE 3 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 18 FEV. 2020

Le Maire
Mathieu Viskovic



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 20 FEV. 2020
Affiché en Mairie le 20 FEV. 2020
Publié au RAA le 20 FEV. 2020
Notifié le 21 FEV. 2020

2/2

